

empire, à cheval sur les deux rives du Danube, et s'enfonçant au loin dans le sud jusque dans les pays des Thraces, des Illyriens et des Noriques. Il ne s'était point encore heurté aux Romains; et nul ne pouvait dire ce qu'il adviendrait de ce singulier État, dont les débuts rappellent les commencements de l'*Islam*. Ce qu'on pouvait affirmer tout au moins, c'est qu'à vouloir lutter contre les dieux gètes, il fallait d'autres hommes que les proconsuls Antonius et Pison!¹

¹ Voyez l'*Appendice*, à la fin de ce volume :

A : Quelques mots sur l'*Ethnographie de la Gaule*;

B : *Des Commentaires de César, et de la foi qui leur est due*;

C : *Organisation militaire*, au temps de César.

CHAPITRE VIII

RÉGENCE DE POMPÉE ET CÉSAR

Au lendemain du consulat de César, parmi les chefs démocrates officiellement reconnus à vrai dire pour les communs maîtres de la République, parmi les « Triumvirs » enfin, Pompée, selon l'opinion publique, occupait indubitablement la première place. C'était Pompée que les optimates appelaient « leur dictateur » : devant lui, Cicéron s'était en vain prosterné : sur lui tombaient les sarcasmes les plus acérés des placards collés aux murs par Bibulus, et les flèches les plus empoisonnées des cercles de l'opposition. Il n'en pouvait être autrement. A juger par les faits antérieurs, Pompée ne marchait-il pas sans rival à la tête de tous les généraux du siècle? Quant à César, habile chef et habile orateur de parti, avec ses incontestables talents, loin d'avoir acquis encore l'illustration guerrière, il passait pour un homme efféminé. Ce jugement sur son compte courait depuis longtemps la ville : l'on ne pouvait raisonnablement s'attendre à ce que les *Populaires* importants allassent davantage au

Pompée et César
régents.

fond des choses, et pour quelques obscurs exploits sur les bords du Tage (VI, page 366, et *supra* p. 6) changeassent aussitôt l'adresse habituelle de leurs plates adulations. En apparence, César, dans la coalition, n'avait qu'un rôle d'adjutant, bon au plus à remplir, pour le compte du chef, telles ou telles missions confiées naguère aux Flavius, aux Afranius¹ ou à tels autres ouvriers non moins médiocres, et qui souvent avortaient dans leurs mains. Quand il passa proconsul, il ne sembla pas qu'il se fût fait un changement. Peu avant, Afranius, lui aussi, avait eu le proconsulat de la Cisalpine, sans pour cela grandir en importance. Souvent, dans ces derniers temps, plusieurs provinces avaient été données à un seul : souvent aussi, plus de quatre légions avaient été placées dans la même main. Le calme n'était-il pas rétabli au-delà des Alpes? Ariovist n'avait-il pas été proclamé l'ami et le voisin du peuple romain? Dès lors, comment prévoir de ce côté une lourde et longue guerre? Entre la situation faite à César par la loi Vatinia, et celle jadis faite à Pompée par les lois Gabinia et Manilia, l'analogie était grande, sans doute; mais à les comparer, combien César restait au-dessous de Pompée?

Le commandement de Pompée s'était étendu sur presque tout l'empire : César ne régentaient que deux provinces. L'un avait eu à ses ordres tous les soldats, toutes les caisses de l'État, presque sans réserve; l'autre ne disposait que d'allocations limitées et d'une armée de 24,000 hommes. Pompée était resté maître de fixer l'époque de son retour : l'*imperium* de César, si long qu'il lui fût imparti, prenait terme pourtant à due échéance.

60 av. J.-C.

¹ [L. Flavius, tribun du peuple en 694, préteur l'année suivante : Pompée lui avait confié la garde du jeune Tigrane, l'arménien. — L. Afranius a été un homme plus important : il fut le lieutenant de Pompée, en Espagne, dans la guerre contre Sertorius, en Asie dans celle contre Mithridate. Pompée le fait élire consul pour 694. Durant la guerre civile nous le retrouverons en Espagne, à Pharsale et à Thapsus. — V. *supra* p. 114.]

60.

Enfin, Pompée avait eu la conduite des expéditions les plus importantes et sur terre et sur mer : César était envoyé dans le Nord, surveillant Rome depuis la haute Italie, et aidant encore Pompée à y régner sans entraves.

Quoi qu'il en soit, en prenant le pouvoir dans Rome des mains de la coalition, Pompée tentait une entreprise bien au-dessus de ses forces. Il ne savait rien du maniement du pouvoir, qui pour lui se résumait dans la parole et les dehors du commandement. A Rome, les flots montaient gros des révolutions passées et futures : gouverner sans force armée une ville comparable à tous égards au Paris du XIX^e siècle était chose infiniment difficile; à Pompée moins qu'à tout autre, ce soldat modèle, raide et anguleux, il était donné de résoudre le problème. Bientôt on en vint à ce point, qu'amis et ennemis, tous également incommodes, se mirent à faire ce qu'ils voulaient. Une fois César parti, si la coalition commandait encore au monde, elle n'était plus la maîtresse dans les rues de la capitale¹. Au Sénat lui-même appartenait encore une sorte de pouvoir nominal : à son tour, il laisse les choses aller à la dérive, ainsi qu'il pouvait et devait se faire, soit que les Triumvirs n'eussent pas transmis leurs instructions à la fraction des sénateurs assujettis à leur mot d'ordre, soit que l'opposition frondeuse voulût se tenir à l'écart dans son indifférence ou ses convictions pessimistes, soit principalement que tout le collège noble eût déjà la conscience, sinon l'intelligence, de son impuissance totale. Pour le moment, quel que fût le Gouvernement, on eût en vain cherché dans Rome un centre de résistance, une autorité effective ! On vivait comme en temps d'inter-règne entre les ruines du régime aristocratique et les progrès croissants du régime militaire; et s'il est vrai de dire qu'un jour il avait été donné à la république romaine, plus qu'à nulle autre dans l'antiquité ou dans l'histoire

Pompée
et Rome.

L'anarchie.

¹ [Hist. de C., II, p. 357.]

moderne, de réunir dans son système politique les organes et les institutions les plus diverses se mouvant dans leur pureté et leur régularité primitives, il faut convenir aussi qu'elle offrait actuellement le tableau de la désorganisation la plus funeste et de la plus cruelle anarchie. Etrange concordance ! A cette même heure où César travaille pour l'éternité au-delà des Alpes, à Rome, sur la scène politique, on voit parader l'un des plus malheureux grotesques qui se soit jamais rencontré dans l'histoire. Le nouveau régent ne gouverne pas : il se tient coi et boudeur au fond de sa maison¹. L'ancien gouvernement sénatorial, aux trois quarts dépossédé, demeure pareillement inerte : on pousse des soupirs dans les cercles privés, entre intimes, dans les villas : on soupire en chœur dans la curie. Quant aux bons citoyens, quant aux amis de l'ordre et de la liberté, si fatigués qu'ils soient de la marche déplorable des affaires, ils attendent sans personne qui les guide ou les conseille. Passifs, inutiles, ils se gardent de tout acte politique ; ils s'éloignent quand ils le peuvent de la Sodôme romaine. Quant à la multitude, elle n'a jamais eu ni de meilleurs jours, ni de plus joyeux ébats. Les petits grands hommes sont légion. La démocratie est à l'œuvre avec tout l'attirail de l'emploi : manteaux râpés, barbes ébouriffées, longs cheveux flottants, basses-tailles profondes ; et souvent son métier est d'or ! Pour les bruyants exploits de chaque jour, c'était alors article couru que les solides gosiers des histrions du théâtre² : Grecs et Juifs, affranchis et esclaves, fournissaient l'assistance régulière, et les plus forts hurleurs dans les assemblées publiques ; et quand on allait aux votes, il n'y avait guère parmi les votants que la plus minime fraction qui pût

Les anarchistes.

¹ [Et puis il s'absorbait dans les joies de son récent mariage avec Julia (Plut. *Pomp.* 53. — *H. de C.* II, p. 357).]

² C'est ce que Cicéron appelle *cantorum convictio contiones celebrare* (pro Sest. 55, 118) : [« remplir les assemblées des criaileries des chanteurs de théâtre. »]

légalement et constitutionnellement voter. « Bientôt, » lisons-nous dans une lettre du temps, « nous verrons nos esclaves voter l'abrogation de la taxe des affranchissements !¹ » Les vraies puissances du jour étaient ces bandes armées et enrégimentées, véritables bataillons de l'anarchie, levés par les capitaines d'aventure parmi les esclaves gladiateurs et les vauriens de toute sorte. Leurs chefs, pour la plupart, avaient compté toujours parmi les *populaires* : mais depuis le départ de César, qui seul savait les conduire et leur en imposer, elles étaient tout indisciplinées, et chaque meneur obéissait à la politique de son caprice. Par préférence, tous ces hommes auraient combattu peut-être encore sous la bannière de la liberté : mais, à vrai dire, ils n'étaient ni démocrates, ni anti-démocrates ; et sur leur drapeau (il leur en fallait bien un quel qu'il fût) ils inscrivaient tantôt le nom du peuple, et tantôt celui du sénat ou d'un chef de parti. Ainsi, Clodius, pour ne citer que lui, s'était fait successivement le champion de la démocratie souveraine, puis du sénat, puis de Crassus. Ils n'arboraient leurs couleurs, qu'en vue de faire à leurs ennemis personnels une guerre impitoyable, Clodius à Cicéron, *Milon* à Clodius ; masquant leurs querelles privées derrière le nom du parti où ils avaient pris position. Essayer l'histoire de ce sabbat politique, c'est vouloir noter en musique les cris confus d'un charivari. On n'y trouverait que récits de meurtres, d'assauts donnés aux maisons, d'incendies et d'autres actes innombrables de brigandage, consommés dans la ville capitale du monde. Après les sifflets et les cris, on se crachait au visage, on se foulait aux pieds : après les coups de pierre, on tirait l'épée. Or, le protagoniste de la troupe, sur le théâtre de la rue, était ce *Publius Clodius* que les régents avaient naguère (VI, p. 380) déchainé contre Caton et Cicéron. Influent, doué de quelque talent et d'énergie, il était passé

Clodius.

¹ [Cic. *ad Attic.*]

58 av. J.-C.

maitre dans le métier des factieux. Laisse à ses penchants durant son tribunat (696), il avait suivi la ligne ultra-démocratique; il avait distribué l'annone gratuite aux citoyens, porté atteinte à l'antique droit des censeurs de noter les citoyens de mœurs mauvaises; il avait interdit aux magistrats l'*obnociation* et la formalité religieuse qui arrêta court la machine des comices; il avait enfin renversé les barrières qui, récemment élevées (690) contre le droit d'association des basses classes, empêchaient la formation des bandes d'émeute, et rétabli les « clubs de carrefours (*collegia compitalicia*) » du même coup supprimés, véritable armée du prolétariat libre ou servile, organisée militairement en quelque sorte dans la capitale, et distribuée par rues et par quartiers¹. Il alla plus loin, et projetant une loi dont il comptait porter la motion durant sa préture (en 702), il voulut donner, à l'égal des ingénus, les droits politiques à tous les affranchis et aux esclaves en possession de la liberté de fait: que si le succès eût couronné une telle entreprise, il eût pu à bon droit se vanter de l'achèvement de son œuvre de hardie réforme, et nouveau Numa des franchises et de l'égalité civiles, inviter ses chers amis de la plèbe à monter en foule au temple neuf du Palatin, élevé et dédié par lui à la déesse *Liberté* sur l'emplacement même de l'un de ses incendies, et là, à célébrer l'avènement et les fêtes du *Millenium* démocratique. Naturellement, ces tendances radicales n'excluaient point le trafic impudent des votes des comices, et singeant César jusqu'au bout, Clodius voulait aussi, comme avait fait César, des gouvernements de province, des postes grands et petits pour ses compagnons: il vendait à bon prix la souveraineté locale, et aux rois sujets, et aux villes!²

¹ [Hist. de C., II, p. 358.]

² [Déjà (VI, p. 380) M. Mommsen, en quelques mots, a fait connaître Clodius. Ici il achève le portrait. On connaît cet homme assez par les discours et les lettres de Cicéron. Drumann lui a

Pompée assistait à tout, sans remuer. Mais s'il ne comprenait pas à quel point il se compromettait, Clodius le voyait parfaitement. Dans sa rare impudence, il ose un

Pompée
se brouille
avec Clodius.

consacré un article spécial dans ses biographies (II, pp. 199-370). Rappelons ici sommairement que son nom réel était *Publius Clodius Pulcher*, et qu'il appartenait en effet à la gens noble des Claudiens, dont l'origine remontait aux premiers temps de Rome. Il servit en Asie sous Lucullus (684), puis en Cilicie, sous Q. Marcius Rex, ses deux beaux-frères. Fait prisonnier par les pirates, relâché sans rançon, il va en Syrie, où il sert aussi contre les Arabes; puis revenu à Rome en 679, il accuse *Catilina*, pour crime de concussion. *Catilina* l'achète et est acquitté. Cicéron lui-même s'était proposé pour le défendre. En 678, il accompagne *Muréna*, propréteur, dans la Transalpine, où il ne se signale que par son avidité et ses excès. — En 676, il est à Rome et y fait scandale, comme on sait, en s'introduisant, sous un costume de femme et de musicienne, dans la maison de César, à l'heure où s'y célèbrent les mystères de la *Bonne Déesse*. Il avait noué une intrigue avec *Pompéa*, fille de Pompée et femme de César. Celui-ci divorça. « La femme de César ne doit pas être soupçonnée! » De là un long procès, où Cicéron témoigna contre Clodius, qui devint, de ce jour, son ennemi acharné. Les juges, vendus, l'acquittèrent d'ailleurs à la majorité de 31 contre 25. Ensuite Clodius, pour mieux se venger, veut être tribun du peuple. Mais il n'est pas du peuple. Qu'importe? Il se fait adopter (*adragatio*), non sans difficulté, par un plébéien, *Fonteius*, plus jeune que lui, qui n'a pas 20 ans, marié, et qui pourra avoir des enfants! Une fois sa *transilio ad plebem* effectuée (II, p. 337: VI, p. 380), il est élu tribun pour l'an 695. Il tient enfin sa vengeance. Cicéron est exilé (VI, p. 380), et c'est sur sa motion que Caton est envoyé en Chypre (*ibid*).

Durant son tribunat, Clodius fit voter les diverses lois dont il est question au texte. L'une d'elles statue que l'annone, au lieu d'être payée 10/12 d'as, le *modius*, par les pauvres qui la reçoivent, leur sera distribuée gratuitement. — Un autre plébiscite abroge les lois *Ælia Fufæ*, de 598, sur les comices, lesquelles réglaient l'*obnociation*, et enjoignaient d'y obéir, dès que le magistrat avait constaté que le ciel ordonnait de suspendre les délibérations. Cette loi, Cic. (*in Pison*. 9) l'appelait *propugnacula murique tranquillitatis et otii*. — Un troisième permet de nouveau les confréries et corporations souvent défendues ou restreintes (*sodalitates*), au moyen desquelles il est si facile de conduire les sections de tribu, par quartiers, par groupes, au vote des comices (V. Smith, v^o *Ambitus: decuriatio*). Enfin Clodius fait décider qu'à l'avenir les censeurs ne pourront plus atteindre que les citoyens accusés devant eux par un tiers, ou condamnés antérieurement pour crime. (Cette loi équivalait à supprimer la censure: elle fut rapportée en 702).

Après le bannissement de Cicéron, l'on sait que Clodius brûla la maison du grand orateur, sur le Palatin, et alla saccager ses villas de Tusculum et de Formies. C'est sur l'emplacement de la maison du Palatin qu'il éleva ce temple à la déesse *Liberté* dont il est question au texte. — Il empoisonne Q. *Séius Postumus*, qui refuse de lui vendre une autre habitation. Il blesse *Gabinus* (le consul) dans une lutte de rues, et tente de faire assassiner Pompée par un esclave.

70 av. J.-C.

65.

64.

62.

59.

156.

52.

jour rompre en visière au régent de Rome sur une question des plus insignifiantes, le renvoi chez lui d'un prince arménien captif¹. La querelle s'envenime et gagne, et met en pleine lumière l'absolu désarroi du triumvir. Le soi-disant chef de l'État, pour lutter contre le factieux, ne put rien faire que lui emprunter ses armes, sans savoir à beaucoup près s'en servir comme lui. Clodius avait cherché noise à Pompée à propos du prince arménien : Pompée se venge en facilitant à Cicéron, l'homme hâï entre tous par Clodius, le retour de l'exil où celui-ci l'avait fait envoyer. Il y gagne de changer son adversaire du moment en un irréconciliable ennemi. Clodius, à la tête de ses bandes, fait-il que les rues ne sont point sûres, le glorieux général enrôle à son tour des esclaves et des gladiateurs. Comme on le prévoit, le démagogue, dans l'émeute, est plus fort que le soldat : Pompée est battu dans la guerre de rues ; et les sbires de Clodius tiennent Gaius Caton presque continuellement bloqué dans son jardin. Péri-péties étranges, dans l'étrange drame qui se joue : on voit le régent et le chevalier d'industrie se tourner tour à tour, dans leur mutuelle haine, du côté du gouvernement tombé, et tour à tour courtiser ses faveurs. C'est

57 av. J.-C.

— Descendu de charge, il continue ses excès et ses crimes, à la tête de ses affranchis et de ses gladiateurs : il attaque le tribun *Sextius*, il assiège le tribun *Milon* et le préteur *Cæcilius* dans leurs maisons, et s'oppose en vain au rappel de Cicéron (697). Il lutte contre les ouvriers de celui-ci, quand il reprend possession de son terrain du Palatin, et se jetant sur lui, le force à se réfugier chez un voisin.

Enfin il brigue l'édition. Une fois nommé il accuse *Milon de vi*. C'est au milieu de ces incidents qu'a lieu la rencontre sur la voie Appienne (v. *infra*), et qu'il périt.

Il nous a semblé opportun de faire passer tous ces détails sous les yeux du lecteur. A côté de Catilina, Clodius joue un rôle tout plein d'enseignements, et qui fait voir dans quel abîme de désordre et de corruption morale et politique était tombée la société romaine. D'une manière ou de l'autre les jours de la République étaient comptés. Elle devait périr.]

¹ [Tigrane le fils, que Pompée avait amené à Rome où il le retenait. Clodius le fit échapper moyennant rançon (p. 120, note 1. — *Hist. de C.* II, p. 358).]

en partie pour plaire au sénat que Pompée a laissé rappeler Cicéron : Clodius, de son côté, déclare nulles et non avenues les lois juliennes : il invoque Marcus Bibulus et lui demande d'attester solennellement leur inconstitutionnalité ! Quel résultat sérieux attendre de ce conflit tumultueux de basses passions ? Néant du but, ridicule et honteux, voilà ce qui le caractérise ! César, lui-même, pour grand génie qu'il fût, César aurait appris à ses dépens que la panacée démocratique était usée désormais, et qu'à marcher vers le trône il convenait de ne plus passer par la démagogie. Dans l'inter règne actuel entre la république et la monarchie, c'était jouer un pauvre rôle de remplissage historique que de s'étaler sottement avec le manteau et le bâton du prophète, dont César faisait fi depuis longtemps, que de ramener en scène je ne sais quelle parodie défigurée des grandes pensées de Gaius Gracchus. La prétendue armée qui essaya ce renouvellement d'agitation démocratique était si peu un parti qu'il ne lui fut point laissé de place à l'heure de la bataille décisive. Il y aurait pareille erreur à soutenir que l'anarchie, à tout le moins, a pu réagir sur les convictions des indifférents et susciter en eux une aspiration quelconque vers l'intronisation d'un pouvoir militaire, durable et fort. Rappelons-le, la plupart des citoyens demeurés neutres se tenaient éloignés de Rome et n'étaient plus directement lésés par l'émeute quotidienne. En outre, tous les hommes dont l'opinion aurait eu à fléchir devant de tels motifs, après l'épreuve faite de la conspiration de Catilina, étaient d'avance convertis à la doctrine de l'autorité. Néanmoins, les trembleurs politiques redoutaient par dessus tout la terrible crise, inséparable de la catastrophe finale, et ils subissaient de préférence l'anarchie se perpétuant dans Rome, anarchie d'ailleurs qui demeurait à la surface. Elle n'avait en effet d'autres conséquences que de faire à Pompée, chaque jour en butte aux attaques des Clodiens, une position à peu près intenable, et de le pousser ainsi, bon gré, malgré, dans la voie où nous l'allons suivre.

Pompée en face
du vainqueur
des Gaules.

Si mal disposé que fût le régent à l'initiative, défaut de caractère ou défaut d'intelligence, pourtant il lui fallut bien un jour sortir de sa léthargie. Comment faire autrement, les choses ayant du tout au tout changé, tant au regard de Clodius qu'au regard de César? Les embarras et les hontes que le premier lui avait attirés avaient à la longue allumé la haine et la colère dans sa paresseuse nature. Mais dans ses rapports avec César, l'altération était bien plus sérieuse encore. Tandis que le triumvir demeuré dans Rome se laissait aller en complète défaillance sur le terrain réservé à son activité, l'autre avait su, de son lot d'attributions, tirer un parti prodigieux et dépassant toutes les espérances et toutes les craintes. Sans demander les autorisations préalables, il avait doublé son armée par les levées faites dans la province méridionale des Gaules, en grande partie peuplée de citoyens: puis au lieu de simplement monter la garde dans l'Italie du nord, et veiller sur Rome, il avait franchi les Alpes, étouffé à ses débuts une nouvelle invasion cimbrique, et porté en

58-57 av. J.-C.

deux années (696-697) les armes romaines jusqu'au Rhin, jusqu'au canal de Bretagne. En face de pareils exploits tombait à plat la tactique ordinaire des aristocrates. Ignorer, rapetisser, n'était plus possible. Cet efféminé qu'on dédaignait jadis, il était aujourd'hui le dieu de l'armée, le héros fameux couronné par la victoire: ses jeunes lauriers repoussaient dans l'ombre les lauriers fanés de Pompée; et dès l'année 697, à l'issue d'une glorieuse campagne, le sénat lui décernait des honneurs publics, tels qu'il ne les avait jamais ordonnés, même pour Pompée¹.

57.

¹ [Dies quindecim supplicatio decreta est, quod ante id tempus accidit nulli (Bell. Gall. 2, 35). (Le sénat décréta quinze jours d'actions de grâce, ce qui n'avait jamais eu lieu pour personne.) Le fait est attesté par Cicéron presque dans les mêmes termes: « Cæsari supplicationes decrevistis, numero ut nemini uno ex bello, honore ut omnino nemini (De prov. consul. 10). Enfin Plutarque n'est pas moins explicite (Cæs 21). Après la guerre d'Orient, les Supplications rendues en l'honneur de Pompée n'avaient été que de 12 jours. Elles se renouvelèrent pour César en 700, et après la campagne d'Alesia (702), et durèrent chaque fois 20 jours (Bell. G. 4, 38, et 7, 90. — H. de C. II, p. 367 et 459.)]

54.

52.

Après de son ancien adjudant politique, celui-ci ne tenait plus que le second rang, le rang que César avait derrière lui au lendemain des lois Gabinienne et Manilienne. César était l'homme du jour: il avait dans sa main la plus puissante des armées romaines. Pompée n'était plus qu'un général d'ancien renom, en vétérance. Entre le gendre et le beau-père les choses, sans doute, n'en arrivaient point encore au conflit: les rapports étaient bons, en apparence; mais n'en est-ce point fini de toute alliance politique, dès qu'entre les parties intéressées la balance des forces se déplace? La querelle avec Clodius n'était qu'un embarras: la nouvelle et grande importance de César devenait un sérieux danger. En allant à l'armée, César et ses associés avaient pris contre Pompée des gages: Pompée à son tour se voyait forcé de recourir aux mêmes moyens: il lui fallait contre César un appui militaire. Aussi, sortant de sa fierté et de sa nullité officielle, le voilà qui veut réclamer à son tour une mission extraordinaire, n'importe laquelle, où il disposera d'une puissance égale, supérieure même à celle du proconsul des Gaules, et arriver ainsi à se remettre ou à son niveau, ou même au-dessus de lui. Sa position actuelle, la tactique à laquelle il allait recourir, tout cela, c'était répéter le jeu de César pendant la guerre contre Mithridate. Mais pour obtenir un commandement pareil à celui du proconsul, pour arriver à peser du même poids, à la tête d'une armée, que cet adversaire plus fort et se tenant éloigné, par bonheur, Pompée avait besoin de l'ancienne machine du gouvernement. Moins de deux ans avant, elle était tout entière à sa disposition. Alors les régents, dans l'État, commandaient et aux comices, que les meneurs démagogues avaient dans la main, et au sénat, que l'énergie de César avait terrifié. Laisse dans Rome par la coalition à titre de représentant et de chef reconnu, Pompée, à cette époque, eût tout obtenu, et du sénat, et du peuple, alors même que ses motions eussent tourné contre les intérêts de César. Mais sa maladresse

envers Clodius lui avait enlevé le royaume de la rue : impossible de compter désormais sur l'assentiment des comices populaires. Au sénat, les choses allaient pour lui moins mal : on pouvait douter pourtant qu'ayant si longtemps et si malheureusement laissé flotter les rênes, il pût facilement ressaisir sur la majorité son ancien ascendant, et lui imposer les votes nécessaires à ses projets.

L'opposition
républicaine
dans le public.
60 av. J.-C.

La situation du sénat, ou mieux de toute la noblesse, s'était aussi, dans l'intervalle, grandement modifiée. La coalition de 694 avait porté des fruits qui n'étaient point mûrs pour la lumière. L'éloignement de Caton, l'exil de Cicéron, que l'opinion publique, avec son infailible tact, faisait remonter à leurs véritables auteurs, si attentifs que fussent les triumvirs à y paraître étrangers ou à s'en montrer même chagrins, le mariage qui avait fait de Pompée le beau-père de César, bien d'autres choses encore avaient leur triste et certaine signification : la monarchie s'annonçait avec ses lettres de bannissement et ses alliances de famille. Quant au gros public lui-même, bien que plus loin des événements, il ne voyait pas sans inquiétude planter les jalons qui menaient clairement au régime futur. Du jour où l'on comprit que César ne visait point seulement à une réforme constitutionnelle et qu'il y allait de la vie ou de la mort de la république, bon nombre de citoyens honnêtes, jusque là fauteurs du parti populaire et dévoués à César comme à leur chef naturel, passèrent aussitôt, à n'en point douter, dans le camp opposé. Ce ne fut plus seulement dans les salons et les villas de la noblesse, jadis maîtresse du pouvoir, que l'on entendit retentir les objurgations contre les « *trois dynastes*, » contre le « *monstre à trois têtes* ! » La foule se pressait aux discours consulaires de César, muette et sans un signe d'assentiment. Nulle main ne se levait pour applaudir quand le consul démocrate entrait au théâtre. Que si l'un des soute-

¹ [Τριτάτων, selon le mot de Varron : App. Bell. Gal. 2. 9.]

neurs des triumvirs se faisait voir dans la rue, il était reçu à coups de sifflets, et les spectateurs, même ceux assis, applaudissaient à toute sentence antimonarchique, à toute allusion contre Pompée, débitée par l'acteur en scène. Quand Cicéron dut quitter Rome, les citoyens en grand nombre (il y en eut, dit-on, 20,000, la plupart appartenant à la classe moyenne) imitèrent le Sénat, et portèrent le deuil. « En ce moment, » lisons-nous dans une lettre de ce temps, « rien de plus populaire que la haine des *populaires* ! »¹ Là-dessus, les régents laissèrent entendre qu'à faire de l'opposition les chevaliers pourraient bien perdre leurs nouvelles places au théâtre, et l'homme de la plèbe sa part à l'annonce. Le mauvais vouloir se tut prudemment, mais l'esprit public n'en resta pas moins ce qu'il était. Alors, et cette fois avec plus de succès, on mit en jeu le levier des intérêts matériels. L'or de César coula à flots. Faux riches à la bourse à demi vide, dames influentes en embarras d'argent, jeunesse noble endettée, marchands et banquiers au-dessous de leurs affaires, tous s'en allèrent dans les Gaules pour y puiser à même à la source, ou frappèrent à la porte des agents de César, dans Rome. Ici ou là, tout homme d'honnêtes dehors — César tenait à l'écart les enfants perdus de la rue — était sûr d'un bon accueil. Ajoutez à cela les énormes constructions élevées à Rome de ses deniers, où trouvaient emploi d'innombrables besogneux, depuis le consulaire jusqu'au simple manœuvre, et les profusions immenses consacrées aux jeux publics. Pompée faisait de même dans une moindre mesure : c'est à lui que Rome dut son premier théâtre bâti en pierre : il en célébra l'ouverture avec une magnificence inusitée. Que ces largesses corruptrices réconciliassent jusqu'à un certain point nombre d'opposants avec le nouvel ordre de choses, on le comprend : il va de soi pourtant que le

Tentatives
des régents pour
y porter remède.

¹ [Cic. ad Attic. 2, 20. *Populare nunc nihil tam est quam odium popularium.*]